

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 031-213101884-20220524-2022024-DE



N° 2022/024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 24 MAI 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Date de la Convocation**

17/05/22

**Date d'Affichage**

31/05/22

**Objet de la Délibération**

**Attribution d'une subvention  
exceptionnelle au Comité des fêtes.**

**Présents** : Mmes et M. TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG-KEE, SANDOVAL.

**Absents** :M. et Mme LOUBEAU, VITRICE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

Mme DEGEILH procuration Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

M. COMBLET procuration à Mr TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG-KEE

**Secrétaire** : M. DAGUES-BIE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € au Comité des Fêtes dans le cadre de l'organisation de la fête locale 2022.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Christophe Tountevich

